



Le Fonds de formation continue des adultes: comment ça marche?

Pour développer un projet avec le soutien du Fonds cantonal pour la formation continue des adultes, il est nécessaire de suivre une démarche pratique précise, articulée autour de quatre étapes clés.

Depuis 2021, le Fonds cantonal de formation continue des adultes (FCFCA) soutient les organes qui mettent en place des programmes de perfectionnement professionnel. Afin de bénéficier de cette aide, les entreprises et les prestataires de formation doivent respecter un cheminement structuré, décliné en quatre points.

Premièrement, il convient de se renseigner sur l'éligibilité du projet au soutien du Fonds. Il s'agit notamment de vérifier qu'aucun projet similaire n'est déjà proposé sur le marché et que le projet présenté répond aux buts du fonds.

Deuxièmement, les organes demandeurs doivent structurer leur projet de manière précise, en définissant notamment les objectifs, le public cible, le type de formation envisagé, ainsi que les modalités de mise en œuvre. Le budget doit également être élaboré de manière précise et réaliste, basé sur des éléments factuels (offres de fournisseurs, coûts, etc.)

Troisièmement, la demande doit être déposée sur la plateforme prévue à cet effet sur le site du FCFCA, au minimum six mois avant le début des cours. Le dossier doit contenir une description complète de l'ensemble des éléments relatifs au projet.

Enfin, le projet fait l'objet d'un suivi par la commission de gestion du Fonds. Celle-ci communique le montant accordé ainsi que l'acompte versé. Une fois la formation réalisée et le budget définitif établi, le montant final est déterminé sur la base du décompte des coûts et des justificatifs transmis.

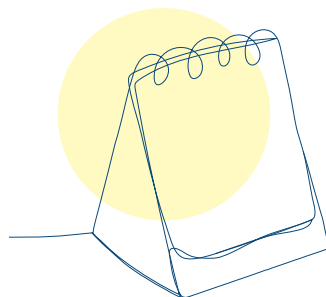
Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Bureau des Métiers, qui gère le Fonds cantonal de formation continue des adultes, au 027 327 51 05, ou en consultant le site www.fcfa-kwbf.ch, qui permet d'accéder aux bases légales, aux règlements ainsi qu'à la plateforme de dépôt des projets. •

Le Fonds cantonal en chiffres



Plus de
20
prestataires
aujourd'hui

18
demandes
traitées
en 2024



6 mois:
délai moyen
de traitement
des demandes
avant le début
de la formation

Les associations bénéficiaires

Aujourd'hui: Université Populaire du Valais romand

L'Université Populaire du Valais romand est une association à but non lucratif active sur l'ensemble du Valais romand avec ses 11 sections locales. Elle œuvre pour l'accès à la formation continue, à la culture et au lien social, en proposant des cours et conférences ouverts à toutes et tous. Son action s'inscrit dans une logique de formation, de transmission de connaissance et de proximité.



1. Quel était votre besoin lorsque vous avez sollicité le fonds?

Notre besoin portait sur le renforcement de l'accessibilité à la formation continue pour des publics adultes tout en garantissant une offre de qualité à coûts maîtrisés.

2. De quelle manière avez-vous bénéficié de ce fonds?

Le fonds nous a permis de sécuriser le financement de nos cours, de couvrir des frais d'encadrement et de matériel, et de limiter la participation financière demandée aux bénéficiaires.

3. Qu'avez-vous pu mettre en place grâce à lui?

Grâce à ce soutien, nous avons pu maintenir la qualité des cours proposés par les sections et renforcer le maintien de cours décentralisés sur l'ensemble du territoire du Valais romand.

Fonds Cantonal pour la Formation Continue des Adultes
Rue de la Dixence 20 – 1950 SION - www.fcfa-kwbf.ch



Pour toutes questions et informations supplémentaires, scannez le code QR

Apprenez-en plus sur le Fonds Cantonal en écoutant nos rubriques sur monpodcast.ch